

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION | VERSION | AUTEUR | MAJ |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| TRVH | CASANOVA Charlène | 13/04/2021 | 2 | LEA Valérie | 15/07/2025 |

Programme Travail en Hauteur



Durée :

07H00 réparties sur une journée, comprenant théorie et pratique sur le terrain



Prérequis :

Aucun. Il est cependant utile de rappeler que le salarié devra être reconnu apte médicalement avant d'être autorisé par son chef d'établissement à la pratique du travail en hauteur. En outre, aucun salarié sujet au vertige ne doit être mis en situation de travail en hauteur.



Nombre de candidats :

04 à 08 candidats maximum par session pour préserver les bonnes conditions d'apprentissage.



Le travail en hauteur désigne l'emplacement de travail qui se trouve à distance du sol qui nécessite l'utilisation de certains équipements comme les échafaudages, les échelles, les plateformes de travail ou encore les harnais de sécurité. La réglementation spécifiquement applicable au travail en hauteur résulte essentiellement des dispositions prévues par le Code du travail. Le risque de chute de hauteur, comme tout autre risque auquel un travailleur peut être exposé dans le cadre de son activité, est visé par les dispositions générales du Code du travail. Sa prévention se traite selon les principes généraux de prévention (articles L. 4121-1 et suivants).



Lieu :

En intra entreprise



AVANT-PROPOS :

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION | VERSION | AUTEUR | MAJ |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| TRVH | CASANOVA Charlène | 13/04/2021 | 2 | LEA Valérie | 15/07/2025 |

La formation travail en hauteur, permet de maîtriser les contraintes liées aux travaux en hauteur et d'appréhender les mesures et pratiques de sécurité pour assurer la prévention d'incidents ou d'accidents. Le travail en hauteur est un facteur de risques nécessitant une formation spécifique pour le personnel concerné. Une simple chute d'échelle ou d'un échafaudage peut causer des blessures graves, voire irréversibles.



Public

Tout personnel désigné par l'Entreprise après contrôle médical le rendant apte au travail en hauteur.



Accessibilité

La formation peut, dans une certaine mesure, être accessible aux salariés en situation de handicap, mais compte-tenu des aspects pratiques de mise en situation, il est conseillé de nous indiquer si un ou plusieurs participants souffrent d'un handicap, afin d'analyser les possibilités d'adaptation au cas par cas. Contactez-nous pour plus d'informations.



Objectifs

- . Savoir détecter et analyser les risques liés au travail en hauteur
- . Connaître les moyens de protection permettant de supprimer ou de maîtriser le risque de chute
- . Savoir choisir les types de protection les plus adaptés à l'environnement de travail et à la tâche à effectuer
- . Savoir utiliser ces moyens et les garder en bon état
- . Savoir envisager les méthodes adaptées pour secourir une personne suspendue



Délai d'acceptation de la convention d'entrée en formation

Le candidat à la formation bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.



Formateurs

Formateurs habilités, expérimentés, certifiés à la pédagogie adulte et spécialisés dans la prévention des risques professionnels en entreprise.



Evaluation

Le participant complète un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises. L'obtention de l'attestation de réalisation est rendue possible lorsque le participant est présent à l'ensemble de la formation et a réussi les évaluations formatives proposées par le formateur.



Méthodes pédagogiques

| | | | | | |
|--------------|------------------------------|-----------------|----------------|---------------|------------|
| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION | VERSION | AUTEUR | MAJ |
| TRVH | CASANOVA Charlène | 13/04/2021 | 2 | LEA Valérie | 15/07/2025 |

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Notre approche est active, elle est basée sur l'écoute et la prise en compte des besoins réels des personnes formées.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION



| Contenu | Compétences visées |
|--|--|
| Règlementation et responsabilités | <ul style="list-style-type: none"> - La réglementation : européenne et française - Les obligations de l'Employeur et du Salarié - Le code pénal |
| Identification des risques | <ul style="list-style-type: none"> - Par activités : bâtiment, espaces verts, éclairage public.... - Les accidents liés à la personne - Les accidents liés aux facteurs ambiants (sols, obstacles, éclairage, signalisation, dénivelés...) - Les accidents liés à l'utilisation du matériel (escabeaux, plateformes individuelles roulantes, échafaudages, PEMP, lignes de vie...) |
| Les mesures de prévention | <ul style="list-style-type: none"> - La préparation de l'intervention : reconnaissance du chantier, préparation du travail, vérification des conditions climatiques, vérification des aptitudes des Agents.... - Les dispositifs de protection collective Echafaudages, PEMP..... Qualification du Personnel Maintenance et vérification - Les dispositifs de protection individuelle Harnais, antichute, ancrage... Réglage et utilisation des EPI adaptés au travail en hauteur, déplacement sur ligne de vie (techniques et règles de sécurité) - Entretien et vérification |
| Application sur site en exercices pratiques | <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la situation - Utilisation des EPI : Harnais, LONGES, - Vérification de la conformité du matériel utilisé : échafaudages, ligne de vie - Mise en pratique - Correction si nécessaire |